

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024, à 20 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers. Mmes Chantal Gagné, Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères.

Absent : aucun absent

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Gérard Grenier, maire de la municipalité de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2024-12-181 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi en laissant l'article divers ouvert :

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE 9 DÉCEMBRE 2024

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
- 3. Présentation et approbation des comptes au 30 novembre 2024
- 4. Période de questions réservée au public (10 minutes)
- 5. Proposition de mandater une firme externe – gestion de la Sûreté du Québec
- 6. Approbation de la programmation finale de la TECQ 2019-2024
- 7. Accompagnement TECQ 2024-2028 – MRC
- 8. Réception provisoire et approbation des dépenses travaux Saint-Laurent
- 9. Réception définitive des travaux Rang des Acadiens
- 10. Ouverture d'un prêt temporaire TECQ 2024-2028
- 11. Demande de PIIA Lot – 3 414 754 Paysagement
- 12. Demande de dérogation mineure Lot - 3 414 936 Prolongement clavette
- 13. Demande de dérogation mineure Lot – 3 414 543 Entrepôt temporaire
- 14. Demande de dérogation mineure Lot – 3 414 585 Entrée privée
- 15. Divers
- 16. Rapport des comités
- 17. Période de questions réservée au public (10 minutes)
- 18. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-12-182 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-12-183 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu, d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est adressée au conseil.

2024-12-184 DEMANDE MANDAT FIRME EXTERNE – GESTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;
- CONSIDÉRANT** que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;
- CONSIDÉRANT** que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;
- CONSIDÉRANT** que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à leurs partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année, une fois la période transitoire terminée, et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;
- CONSIDÉRANT** que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;
- CONSIDÉRANT** que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;
- CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire, alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;
- CONSIDÉRANT** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;
- CONSIDÉRANT** que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT** que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec, à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire, tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

- ATTENDU

que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;
- ATTENDU

que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu :
- QUE

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes, ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- QUE

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- QUE

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE

La municipalité atteste par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 7, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	1 406
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	351 500 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 179 720 \$
Total des investissements à réaliser	1 531 220 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	258 415 \$	258 415 \$
2022-2023	0 \$	29 386 \$	29 386 \$
2023-2024	0 \$	90 548 \$	90 548 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	378 349 \$	378 349 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	22 670 \$	22 670 \$
2023-2024	0 \$	13 390 \$	13 390 \$
2024-2025	0 \$	30 825 \$	30 825 \$
Total	0 \$	66 885 \$	66 885 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	414 912 \$	414 912 \$
2021-2022	0 \$	13 436 \$	13 436 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	136 846 \$	136 846 \$
Total	0 \$	565 194 \$	565 194 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	48 933 \$	48 933 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	48 933 \$	48 933 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	120 359 \$	120 359 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	120 359 \$	120 359 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	414 912 \$	414 912 \$
2021-2022	0 \$	271 851 \$	271 851 \$
2022-2023	0 \$	52 056 \$	52 056 \$
2023-2024	0 \$	273 230 \$	273 230 \$
2024-2025	0 \$	167 671 \$	167 671 \$
Total	0 \$	1 179 720 \$	1 179 720 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 179 720 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 179 720 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
1-2019-01	Mise aux normes eau potable (plans et devis, travaux et voirie et ajout d'une génératrice permanente) et (Installation d'une alarme sur la prise d'eau d'urgence)	Parc Parent, (rues des Érables, des Mélèzes, des Frênes et des Pins)- et secteur Village	0 \$	0 \$	258 415 \$	29 386 \$	90 548 \$	0 \$	378 349 \$	Travaux qui bénéficient d'une aide financière au PRIMEAU dossier 514560 (parc de maisons mobiles) Aménagement d'un puits d'eau souterraine, construction d'un réservoir, d'un système de désinfection, système de distribution et réseau d'aqueduc.
Sous-totaux par type										
Approvisionnement en eau potable			0 \$	0 \$	258 415 \$	29 386 \$	90 548 \$	0 \$	378 349 \$	
Total			0 \$	0 \$	258 415 \$	29 386 \$	90 548 \$	0 \$	378 349 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
2-2020-01	Connaissance des infrastructures municipales - Inspection des conduites	Réseaux municipaux d'eaux usées	0 \$	0 \$	0 \$	22 670 \$	0 \$	0 \$	22 670 \$	
2-2023-01	Étude hydraulique pour connaissance de réseaux en lien avec le plan d'intervention et une problématique sur le réseau d'égout dans le secteur de la rue de l'Église	Réseaux municipaux	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 390 \$	30 825 \$	44 215 \$	
Sous-totaux par type Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales										
			0 \$	0 \$	0 \$	22 670 \$	13 390 \$	30 825 \$	66 885 \$	
			0 \$	0 \$	0 \$	22 670 \$	13 390 \$	30 825 \$	66 885 \$	

État du dossier : En correction

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
3-202 0-01	Remplacement de l'Église, Tronçon conduite	Rue de l'Église, Tronçon S047	Collecte	63	1	0 \$	103 728 \$	3 359 \$	0 \$	0 \$	0 \$	107 087 \$	
3-202 0-02	Remplacement de l'Église, Tronçon conduite	Rue de l'Église, Tronçon P046-2a	Collecte	59	1	0 \$	103 728 \$	3 359 \$	0 \$	0 \$	0 \$	107 087 \$	
3-202 0-03	Remplacement de l'Église, Tronçon conduite	Rue de l'Église, Tronçon P045	Collecte	67	1	0 \$	103 728 \$	3 359 \$	0 \$	0 \$	0 \$	107 087 \$	
3-202 0-04	Remplacement de l'Église, Tronçon conduite	Rue de l'Église, Tronçon P044(partie)	Collecte	95	1	0 \$	103 728 \$	3 359 \$	0 \$	0 \$	0 \$	107 087 \$	
70572 431	Remplacement de l'aqueduc - Rue St-Laurent	Rue St-Laurent	Distribution	86	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	104 565 \$	104 565 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc du tronçon I011 qui est en fonte grise (1940). Les travaux débiteront avec la TECQ 2019-2024 et seront complétés avec la TECQ 2024-2028.
70572 431	Remplacement de l'égout et pluvial - rue St-Laurent	Rue St-Laurent	Collecte	32	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 281 \$	32 281 \$	

État du dossier : En correction

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
Sous-totaux par type													
			Collecte	316	5	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 281 \$	32 281 \$	
			Distribution	86	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	104 565 \$	104 565 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%						0 \$	414 912 \$	13 436 \$	0 \$	0 \$	136 846 \$	565 194 \$	
			Total										

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
2024-01	Rénovation bâtiment	24, Place de la municipalité	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	48 933 \$	0 \$	48 933 \$	Réfection de la toiture, des portes ainsi que de la fondation du bâtiment situé au terrain de balle molle.
Sous-totaux par type										
Infrastructures sportives / récréatives			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	48 933 \$	0 \$	48 933 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	48 933 \$	0 \$	48 933 \$	

État du dossier : En correction

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
4-2023-02	Voirie, pavage	Rue du Noviciat	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 067 \$	0 \$	36 067 \$	
05-2023	Voirie Lac à Lunette	Rang des Acadiens	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	84 292 \$	0 \$	84 292 \$	Travaux réalisés conjointement avec la MTQ - Volet AIRRL
Sous-totaux par type										
Voirie			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	120 359 \$	0 \$	120 359 \$	
Total			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	120 359 \$	0 \$	120 359 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

2024-12-186

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – MRC DE LA MATAPÉDIA

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu, d'accorder les autorisations nécessaires au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, afin de lui permettre d'accompagner la municipalité dans le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

ADOPTÉE

2024-12-187

RÉCEPTION PROVISOIRE ET APPROBATION DES DÉPENSES DE TRAVAUX SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu, d'approuver la réception provisoire, en date du 19 novembre 2024, des travaux de réfection des réseaux et de la voirie rue St-Laurent, portant le numéro de projet 7.3-7057-24-31 et d'approuver les dépenses tel que présentées dans le document suivant :

Décompte final	
Entrepreneur: Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée 114, route du Domaine Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0	Maître de l'ouvrage: Municipalité Lac-au-Saumon Projet: Réfection des réseaux et de la voirie rue St-Laurent Dossier #: 7.3-7057-24-31

Ce décompte définitif est diminué des acomptes déjà versés à l'entrepreneur et des sommes que le maître de l'ouvrage peut ou doit retenir en vertu de la loi et des prescriptions du marché indiquées aux clauses administratives particulières.

Les quantités et valeurs des travaux exécutés en vertu du marché en titre sont indiquées au bordereau des prix de la formule de soumission et au décompte progressif

	#1 @ #2
Prix de la soumission (taxes incluses)	254 379,26 \$
Avis de modification #1 - Variation des quantités	(4 545,02) \$
Avis de modification #2 - Directive de changement	17 952,86 \$
Avis de modification #3 - Indexation du bitume	- \$
Avis de modification #4 - Indexation du prix du carburant	(2 674,11) \$
Avis de modification #5 - Variation ±20% (BNQ)	- \$
Avis de modification #6 - Pénalités	- \$
Montant final du contrat	265 112,99 \$
Paiement autorisé décompte #1 (taxes incluses)	212 367,51 \$
Paiement autorisé décompte #2 (taxes incluses)	26 234,20 \$
Retenues temporaire pour les items #47@49 (taxes incluses) (Appliquée sur le montant à verser à l'Entrepreneur)	4 603,53 \$
Retenue permanente (Appliquée sur le 5% de retenues de garantie)	1 250,00 \$
Retenues de garantie des travaux (5%)	12 005,65 \$
Montant à verser à l'Entrepreneur (taxes incluses)	8 652,10 \$

ADOPTÉE

2024-12-188

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX RANG DES ACADIENS

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu :

D'approuver la réception définitive des travaux de réfection d'un tronçon du rang des Acadiens portant le numéro de projet 7.3-7057-19-24 et d'effectuer le paiement de la retenue de 5 % s'élevant à une somme totale de 7 763,30 \$ à « Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. ».

ADOPTÉE

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu :

- D'approuver l'ouverture d'un prêt temporaire d'un montant total de 818 600 \$, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, équivalent à la contribution de base du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour des travaux réalisés dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.
- D'autoriser Madame Cintia Fontaine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'ouverture et la gestion du prêt temporaire.

ADOPTÉE

- CONSIDÉRANT**
- que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;
- CONSIDÉRANT**
- l'emplacement actuel du cèdre et du tilleul sur la propriété ;
- CONSIDÉRANT**
- les problèmes liés aux racines du tilleul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 754, afin de permettre :

- la coupe du cèdre et du tilleul de façade
- la plantation de deux nouveaux arbres de petite taille.

ADOPTÉE

- CONSIDÉRANT**
- que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;
- CONSIDÉRANT**
- que la distance de 1.5 mètre entre les deux accès de la propriété ne respecte pas la distance minimum de 7 mètres entre deux allées d'accès d'une même propriété exigée par le règlement de zonage ;
- CONSIDÉRANT**
- que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia confirme l'absence de problématiques à venir, dans ce cas précis, en lien avec la distance de 1.5 mètre entre les deux allées d'accès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 415 091 portant sur la création d'un deuxième accès à la propriété, à une distance de 1.5 mètre du premier accès.

ADOPTÉE

- CONSIDÉRANT**
- que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;
- CONSIDÉRANT**
- que l'installation des deux conteneurs et du dôme, servant d'entrepôt est temporaire ;
- CONSIDÉRANT**
- qu'il est prévu que les propriétaires construisent un entrepôt permanent dans un délai raisonnable de 3 ans ;
- CONSIDÉRANT**
- la nature des activités de production effectuées par les propriétaires et l'emplacement visé par la demande ;
- CONSIDÉRANT**
- que les deux conteneurs sont neufs et d'apparence soignée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 543 afin de permettre au propriétaire que les deux conteneurs

qui constituent les murs du bâtiment accessoire ne soient recouverts d'un parement et puissent conserver leur aspect d'origine, soit de l'acier peint en bleu.

ADOPTÉE

2024-12-193 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT - 3 414 585
LARGEUR D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;

CONSIDÉRANT que la largeur totale de l'accès double à la propriété de 8.5 mètres demandée dépasse la largeur maximum d'un accès double à la propriété de 5.5 mètres exigée par le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT l'emplacement du stationnement privé de la propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 585, afin de permettre que la largeur d'accès double à la propriété soit de 8.5 mètres au total.

ADOPTÉE

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec les sujets suivants :

- Coûts prévus et réels des travaux de la rue Saint-Laurent
- Respect de la signalisation pour les employés de la voirie.

2024-12-194 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20 h 37.

ADOPTÉE

Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gérard Grenier, maire

Cintia Fontaine,
Directrice générale, Greffière-trésorière